


| | | |
|--|---|-----------------|
|  | Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS | Département |
| | | CALVADOS |
| | | Canton |
| | Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09 | CAEN XVI |
| ECOLE MARIE CURIE - ERP N° E 341 00071 000 VISITE DE RECEPTION DES TRAVAUX – PHASE 4 OUVERTURE AU PUBLIC ARRETE N° 2023/321 | | |

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;

VU les arrêtés des 4 juin 1982, 21 juin 1982 et 5 février 2007 modifiés, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types R/N/L/X ;

VU le classement de l'établissement en 3^{ème} catégorie, types R/N/L/X ;

VU l'arrêté municipal en date du 20 décembre 2019 autorisant les travaux de requalification de l'école Marie Curie – Extension et réhabilitation de l'existant (PC n° 014 341 19 R 0012) ;

VU le Rapport de Vérifications Réglementaires Après Travaux (RVRAT) du Bureau de Contrôle DEKRA en date du 21 décembre 2022 ;

VU la visite de réception des travaux pour la phase 3 qui s'est déroulée le 22 décembre 2022 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen ;

VU l'arrêté municipal n°2023-038 du 24 janvier 2023 autorisant l'ouverture au public de l'école Marie Curie suite à la visite de réception des travaux – Phase 3 ;

VU l'attestation de contrôle technique, mission relative à la solidité, établie par le Bureau de Contrôle DEKRA en date du 1^{er} septembre 2023 ;

VU l'avis favorable émis le 7 novembre 2023 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen qui a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement, en date du 27 octobre 2023 ;

CONSIDERANT que la Ville peut poursuivre en toute quiétude l'exploitation de son établissement suite aux travaux de requalification de l'école Marie Curie – Phase 4 ;

ARRETE

Article 1 : La Ville d'Ifs est autorisée à ouvrir au public l'école Marie Curie située rue de la République à Ifs suite à la visite de réception des travaux de la phase 4 effectuée par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen en date du 27 octobre 2023.

Article 2 : L'exploitant devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen ;
- La Ville d'Ifs – Service Pôle Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement ;
- La Ville d'Ifs – Service Enfance et Education ;
- Monsieur Dominique ROUGEAUX - Directeur de l'école Marie CURIE.

Fait à Ifs, le 17 novembre 2023



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE.

Accusé de réception en préfecture
014 211403415-20231123-2023-321-AR
Date de télétransmission : 23/11/2023
Date de réception préfecture : 23/11/2023